Commune de
BEAUVOIR-SUR MER

ARRÊTÉ AG
N° 116/2025

Portant réglementation de la circulation à l'occasion d'un Ball-Trap les 23 et 24 août 2025

Le Maire de la commune de BEAUVOIR SUR MER,

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 3131-2.2 et L. 2213-1 à L. 2213-6 ;

VU le Code de la Route et notamment l'article R. 411-21-1 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8ème partie – « Signalisation temporaire ») approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité des usagers de la route, il est nécessaire de réglementer la circulation les 23 et 24 août 2025.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Un Ball-trap organisé par la société de chasse de Beauvoir Sur Mer est autorisé les 23 et 24 août 2025 de 10 heures à 20 heures.

ARTICLE *2* :

La circulation générale sera interdite sur le Chemin rural de la Maladrie à la Fontordine à la hauteur de la parcelle cadastrée AP n°13 jusqu'à la parcelle AP 11 ainsi que le Chemin des Plantes.

ARTICLE n°3 :
La signalisation découlant des présentes prescriptions sera conforme aux dispositions réglementaires susvisées et mise en place par les organisateurs.

ARTICLE n°4 :
Nonobstant les dates ou horaires fixés aux précédents articles, ces dispositions d'exploitation de la circulation cesseront à la fin effective de l'évènement, concrétisée par la levée de la signalisation.

ARTICLE 5 :

La Directrice Générale des services de la Mairie de BEAUVOIR SUR MER,
Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE,
Le Service de Police Municipale de BEAUVOIR SUR MER,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée.
Un exemplaire du présent document sera affiché en mairie pendant une période de 15 jours aux fins de publication.

A Beauvoir Sur Mer, le 30/07/2025
Le Maire Jean-Yves BILLON

PUBLIÉ LE : 30 JUIL. 2025

MAIRIE DE BEAUVOIR-SUR-MER (Vendée) 85230